



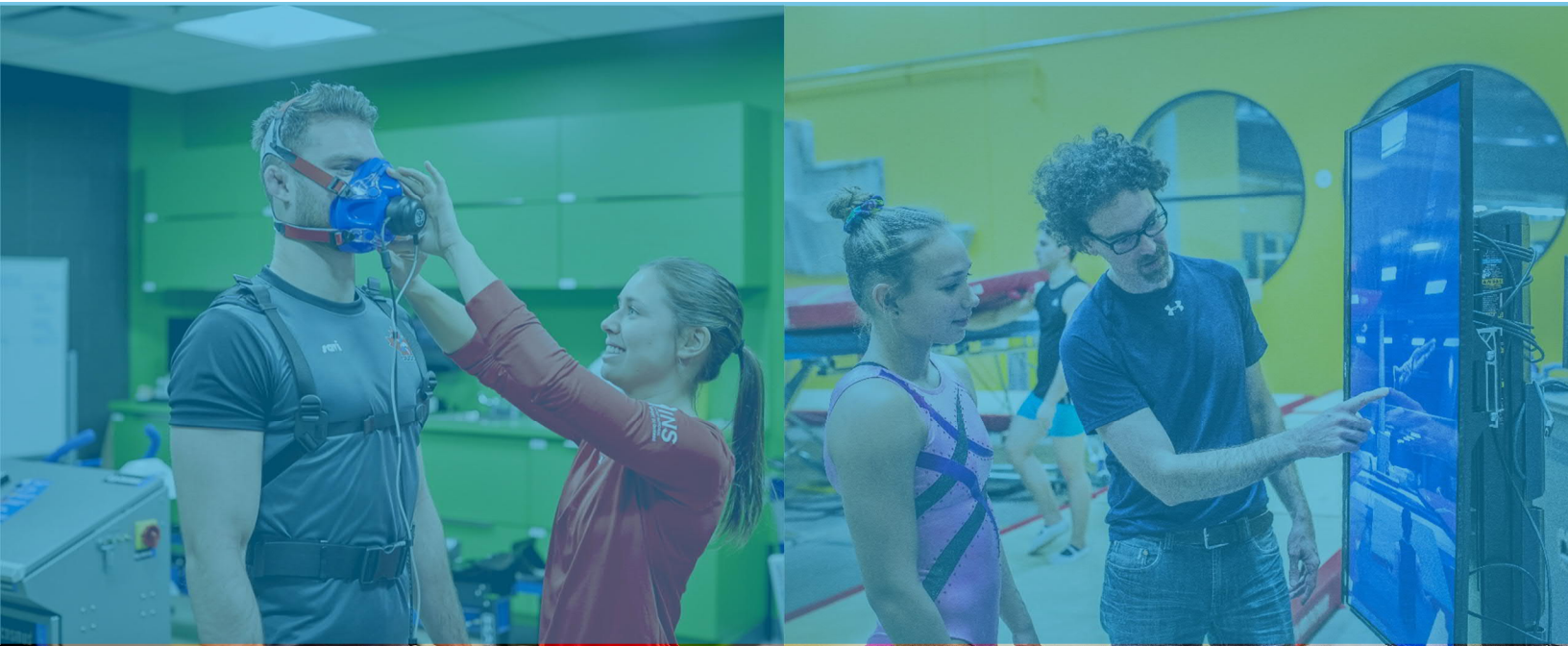
## COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

### Projet de loi n° 15

Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Mémoire de  
l'Institut national du sport du Québec

Août 2019



## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. À propos de l'INS Québec	2
3. Résumé du mémoire de l'Institut national du sport du Québec	4
4. L'INS Québec, le Parc olympique et le projet de loi n° 15	6
5. Notre héritage olympique	7
6. La mission de développement, de gestion, de promotion et d'exploitation	9
7. La mission de mise en valeur	11
8. Le Conseil d'administration et le Comité d'immobilisation	13
9. Conclusion	14

Les intervenants de l'**INS Québec** lors des auditions publiques de la consultations particulières du 28 août 2019 seront :

**Monsieur Tom Quinn**  
Président du conseil d'administration

**Monsieur Gaëtan Robitaille**  
Président-Directeur général



4141, Avenue Pierre-De-Coubertin  
Montréal, Québec H1V 3N7  
514 255-1000 | [www.insquebec.org](http://www.insquebec.org)

## 1. INTRODUCTION

---

L'Institut national du sport du Québec (INS Québec) remercie la Commission de l'économie et du travail pour l'occasion qui nous est offerte d'intervenir dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (la Société).

Dans un premier temps, ce document présente l'Institut, son projet et son réseau. En deuxième partie, l'INS Québec soumet respectueusement ses commentaires sur le projet de loi en s'attardant particulièrement sur les aspects liés à la mission envisagée pour la Société, notamment en ce qui a trait à la mise en valeur du Parc olympique ainsi que du patrimoine et de l'héritage olympique. L'Institut formule également des commentaires sur la composition du Conseil d'administration et du Comité d'immobilisation.

## 2. À PROPOS DE L'INS QUÉBEC

---

Fondé en 1997, l'Institut national du sport du Québec est un organisme privé sans but lucratif qui soutient tous les athlètes engagés dans un sport olympique ou paralympique ainsi que les entraîneurs de haut niveau partout au Québec. L'INS Québec s'affirme comme étant un « Catalyseur de rêve... Un athlète à la fois » et se veut un partenaire de performance essentiel pour le sport de haut niveau québécois et canadien.

Pour ce faire, l'INS Québec, en partenariat avec ses clients, ses employés, les membres de la communauté sportive et les bailleurs de fonds, développe et maintient partout au Québec l'accès à un encadrement et à des services intégrés comparables aux meilleures pratiques mondiales. L'Institut s'appuie sur un triangle de valeurs qui définit la culture de gestion de l'organisme et qui dicte et oriente ses actions : Excellence – Éthique – Collaboration.

Le développement de l'INS Québec se réalise sur trois axes :

- i. La fourniture de services scientifiques et médico-sportifs comparables aux meilleures pratiques mondiales.
- ii. L'amélioration de l'encadrement de la prochaine génération d'athlètes de haut niveau.
- iii. L'accès prioritaire à des plateaux d'entraînement répondant aux normes internationales ainsi qu'à des espaces de traitement, de recherche et de services.

Membre du Réseau des instituts de sport olympique et paralympique du Canada, l'INS Québec sert plus de 550 athlètes de haut niveau, près de 1 950 athlètes de la prochaine génération et les quelque 900 entraîneurs et intervenants qui les encadrent. L'Institut et son réseau permettent ainsi aux athlètes, entraîneurs et intervenants d'évoluer en français, dans un environnement et une culture qui sont les leurs contribuant ainsi à éviter qu'ils aient à quitter leur région ou le Québec pour poursuivre leur progression.

Fort de son réseau de huit centres régionaux d'entraînement multisports, de 19 centres d'entraînement unisports et de son Complexe du Parc olympique accueillant dix sports résidents (boccia, boxe, escrime, gymnastique, judo, nage synchronisée, natation, patinage de vitesse sur courte piste, plongeon et water-polo), l'Institut offre des services médico-sportifs, en science du sport et en développement personnel aux athlètes membres des équipes canadiennes s'entraînant au Québec, aux athlètes de la prochaine génération, aux entraîneurs de haut niveau et aux sports.

Les services de l'INS Québec sont répartis en cinq pôles :

Services médico-sportifs : Médecine, physiothérapie, massothérapie, ostéopathie, nutrition, etc.

Services des sciences du sport : Physiologie de l'exercice, préparation physique, préparation mentale, analyse biomécanique, etc.

Services aux athlètes : Conseils pour la transition de carrière, la planification budgétaire, le soutien à la recherche d'emploi, le marketing et la commandite, les allocutions publiques, l'approche aux médias, etc.

Services aux sports : Fourniture d'espaces à bureau, partage de connaissances et de meilleures pratiques, accueil d'activités, prêts de locaux, etc.

Services de formation : Contribution à la formation et au développement professionnel des entraîneurs et des intervenants médicaux et scientifiques

L'INS Québec, c'est un peu comme une écurie de Formule Un en sport automobile. On y retrouve une foule de spécialistes, tous des experts pointus dans leur domaine, qui ont comme mission de trouver cette toute petite chose qui permet d'améliorer les performances. Et les retombées sont plus larges puisque ce que l'on a découvert et utilisé avec les athlètes de haut niveau est par la suite transmis aux athlètes de la prochaine génération et éventuellement aux sportifs récréatifs.

### 3. RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE L'INSTITUT NATIONAL DU SPORT DU QUÉBEC

---

L'Institut national du sport du Québec croit que le titre du projet de loi no 15 est des plus à propos puisque les dispositions qui y sont prévues viennent fournir les outils nécessaires qui faciliteront le développement et la mise en valeur de ce lieu symbolique de Montréal. L'INS Québec est donc favorable, au projet loi no 15 dans son ensemble.

Grâce à ce projet de loi, l'Institut est d'avis que la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique bénéficiera dorénavant de la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser le plein potentiel de ce site tout aussi unique que grandiose. Un potentiel qui devrait rejaillir sur l'ensemble de ce secteur de Montréal et contribuer à sa dynamisation.

L'INS Québec accueille avec beaucoup d'enthousiasme l'inclusion dans la mission de la Société, de la mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique. Nous croyons cependant essentiel que la notion « d'héritage olympique » englobe de façon plus large la notion de sport et s'étende à l'ensemble du système sportif québécois puisque sans les Jeux olympiques de Montréal, le Québec sportif serait certainement totalement différent.

Dans cette foulée, l'INS Québec souhaite que les relations qui vont s'instaurer entre la Société et la communauté sportive soient d'abord une collaboration entre partenaires plutôt qu'un lien de type client-fournisseur. Ce partenariat devrait se traduire non seulement par une tarification préférentielle, mais aussi, en raison de l'expertise développée au fil des années au sein de la Société, par une collaboration à l'organisation et à la promotion des événements.

À la fois à titre d'acteur de première ligne du développement sportif et comme témoin de l'évolution du Parc olympique, l'INS Québec se réjouit de l'article 6 du projet de loi qui indique de façon très claire les responsabilités de la Société à l'égard de la protection, de l'entretien et de la valorisation du patrimoine ainsi que pour le maintien et l'amélioration des infrastructures.

En ce qui a trait à la composition du conseil d'administration, l'INS Québec recommande qu'un des membres soit issu du système sportif québécois. Cette personne, au-delà de la renommée, devrait être reconnue dans la communauté sportive pour son expérience et son expertise en organisation et en gestion du sport fédéré.

Le comité des immobilisations prévu dans la loi apparaît être un outil tout aussi approprié qu'efficace. Parce qu'elles sont au cœur même du Parc olympique et qu'elles en sont à la fois les premiers usagers et bénéficiaires, l'Institut recommande qu'un des membres du comité des immobilisations soit issu des organisations résidentes du Parc olympique.

L'Institut national du sport du Québec considère que le projet de loi 15 vient fournir les moyens nécessaires pour que le Parc olympique puisse se déployer comme jamais auparavant. La mission qui sera confiée à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique permettra à la fois de regarder vers l'avenir sans pour autant négliger l'héritage du passé.

#### 4. L'INS QUÉBEC, LE PARC OLYMPIQUE ET LE PROJET DE LOI N° 15

---

L'Institut national du sport du Québec est installé au cœur du Parc olympique depuis juillet 2014. Quartier général permanent pour les athlètes de haut niveau de dix sports résidents et point de rendez-vous de nombreux groupes d'entraînement, le Complexe de l'INS Québec construit à même le Centre sportif du Parc olympique dispose de plus de 150 000 pieds carrés de superficie dont 92 % servent à la pratique sportive et permettent de répondre directement aux différents besoins des athlètes et des entraîneurs de haut niveau.

Par son aménagement, ses installations et équipements à la fine pointe ainsi que par l'accès à des ressources professionnelles, techniques et technologiques, le Complexe de l'Institut national du sport du Québec au Parc olympique de Montréal est un véritable environnement de performance pour que les athlètes et les entraîneurs de haut niveau puissent rivaliser avec les meilleurs au monde.

Les années consacrées à la préparation et à la construction du Complexe et notre présence quotidienne depuis cinq ans nous ont permis d'être témoin de l'évolution du Parc olympique. Déjà convaincus de l'importance patrimoniale et architecturale de ce site, trop longtemps mal aimé, nous sommes persuadés qu'il n'a pas atteint son plein potentiel comme animateur de premier plan de la vie sportive, culturelle et communautaire de Montréal et du Québec.

Nous croyons que le titre du projet de loi n° 15 est des plus à propos puisque les dispositions qui y sont prévues viennent, à notre humble avis, fournir les outils nécessaires qui faciliteront le développement et la mise en valeur du Parc olympique, ce lieu symbolique de Montréal. L'Institut national du sport du Québec est donc favorable, au projet loi n° 15 dans son ensemble.



## 5. NOTRE HÉRITAGE OLYMPIQUE

---

Le Parc olympique de Montréal était un endroit tout désigné pour que l'Institut national du sport du Québec y plante ses racines. Déjà un point de convergence de plusieurs disciplines sportives comme le patinage de vitesse sur courte piste à l'aréna Maurice-Richard et les sports aquatiques au Centre sportif du Parc olympique ce site est aussi un puissant symbole pour le sport de haut niveau : en 1976, ces lieux ont été le théâtre de grands exploits sportifs qui résonnent encore aujourd'hui. C'est là que le mouvement olympique canadien a vraiment pris son envol.

Qui plus est, déjà à l'époque de la planification des Jeux de la XXI<sup>e</sup> olympiade, les artisans du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) avaient prévu l'installation d'un institut du sport dans la tour du stade parmi les legs envisagés. Même s'il aura fallu attendre près de 40 ans, le rêve ne s'est jamais estompé et c'est pourquoi nous pouvons affirmer que l'INS Québec s'inscrit de plein droit dans l'héritage olympique.

Pour l'Institut national du sport du Québec, préserver et promouvoir l'héritage olympique est essentiel surtout lorsque l'on réalise qu'il y a moins de la moitié (40 % en fait) de la population québécoise actuelle qui peut prétendre avoir vu « pour vrai » les Jeux olympiques de Montréal en 1976. Pour être de ce groupe, il fallait avoir 10 ans et plus en 1976. C'est donc dire que 60 % de nos concitoyennes et concitoyens ont seulement entendu parler ou vu des images d'archive de ce grand rendez-vous planétaire des meilleurs athlètes.

Sans occulter les problèmes qui sont survenus, ces Jeux de la XXI<sup>e</sup> olympiade ont été un franc succès à plusieurs égards et reconnu comme tels à travers le monde. L'innovation était au rendez-vous; il y a eu plusieurs « Premières » sportives techniques et technologiques à Montréal.

Le système sportif québécois est encore aujourd'hui tributaire de plusieurs initiatives qui ont été mises en place à cette époque. Parce que Montréal '76 a induit une façon typiquement montréalaise de faire les choses, la communauté sportive internationale aime encore se retrouver à Montréal pour y tenir des événements prestigieux comme des championnats du monde, des Coupes du monde ou des épreuves internationales.

Les Jeux olympiques de Montréal ont laissé un héritage qui va bien au-delà des infrastructures. Grâce à ces Jeux, le Québec bénéficie aujourd'hui d'un système sportif organisé et crédible qui fait l'envie de plusieurs provinces. C'est à cette époque que l'on a posé les premiers gestes qui font qu'aujourd'hui nos athlètes sont davantage connus et surtout mieux encadrés et accompagnés dans leur préparation pour les grandes compétitions internationales.

Depuis 1985, le sport organisé québécois rayonne à partir du Parc olympique puisque la plupart des fédérations sportives y ont leur siège social. L'installation du Complexe de l'Institut national du sport du Québec au Centre sportif du Parc olympique à l'été 2014 a en quelque sorte marqué le retour permanent du sport de haut niveau dans ces lieux qui ont accueilli les plus grands athlètes de l'époque.

Le Parc olympique, c'est aussi l'hôte de grands moments sportifs qui ont rassemblé les Québécoises et les Québécois généralement en grand nombre, permettant à l'occasion des records d'assistance. Les Expos, les Alouettes, le Manic, l'Impact y ont joué de grands matchs. On y a tenu de grands événements canadiens et internationaux en natation, en plongeon, en patinage de vitesse, en gymnastique et, encore récemment, en judo. On y a aussi accueilli la finale provinciale des Jeux du Québec à l'été 2016.

Pour toutes ces raisons, l'INS Québec accueille avec beaucoup d'enthousiasme l'inclusion, à l'article 4, de la mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique dans la mission qui sera confiée à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique. Pour qu'il ait un impact significatif, un héritage se doit de demeurer vivant afin de durer dans le temps. Il doit être ancré dans le passé pour le présent puisse le faire évoluer en envisageant l'avenir.

Nous croyons cependant essentiel que la notion « d'héritage olympique » englobe de façon plus large la notion de sport et s'étende à l'ensemble du système sportif québécois puisque sans les Jeux olympiques de Montréal, le Québec sportif serait certainement totalement différent.

Nous exprimons donc le vœu que la nouvelle Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique s'insère activement dans la communauté sportive québécoise et contribue au développement de notre système sportif ainsi qu'à la promotion du sport et de l'activité physique. Considérant l'héritage légué par les Jeux de 1976, nous croyons fermement que la dimension sportive, et pas seulement olympique et paralympique, doit s'inscrire dans l'ADN du Parc olympique.

## **6. LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT, DE GESTION, DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION**

---

De façon générale, l'Institut national du sport du Québec accueille favorablement le principe du premier volet de la mission prévue à l'article 4 par lequel la Société a la responsabilité « de développer, de gérer, de promouvoir et d'exploiter le Parc olympique afin notamment de permettre la tenue d'événements sportifs, culturels et communautaires, d'expositions ainsi que d'activités récréatives et touristiques ».

L'INS Québec considère que ce volet de la mission vient corriger une situation qui perdurait depuis trop longtemps et qui cantonnait la Régie des installations olympiques dans un rôle de gestionnaire d'équipement et d'infrastructure. Heureusement, les dirigeants des dernières années sont allés au-delà de cette seule fonction. Cela a permis d'avoir un avant-goût du potentiel du Parc olympique. Grâce à ce projet de loi, l'Institut est d'avis que la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique bénéficiera dorénavant de la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser le plein potentiel de ce site tout aussi unique que grandiose. Un potentiel qui devrait contribuer à la dynamisation de tout le secteur et rejaillir sur l'ensemble de Montréal.

Les commentaires qui suivent, s'ils ne concernent pas directement le libellé du projet de loi, reflètent l'esprit que l'INS Québec souhaite voir s'instaurer dans les relations entre la Société et la communauté sportive.

Les événements sportifs majeurs comme les championnats du monde ou les coupes du monde ne peuvent être organisés sans la contribution active des fédérations sportives canadiennes et québécoises. Ce sont les fédérations internationales qui accordent le mandat d'organiser ces événements à leurs instances nationale et locale.

Les comités organisateurs qui sont constitués pour organiser les grands événements sportifs, tout comme les fédérations canadiennes et québécoises, sont des organismes sans but lucratif. Ils n'ont évidemment pas les mêmes intérêts et moyens que peuvent avoir des promoteurs commerciaux ou à but lucratif, notamment en matière de financement et d'accès à des dispositions fiscales ou autres ayant un impact sur le budget du projet. Il importe de souligner cette particularité, car elle rejoint le souhait formulé à la section précédente de voir la Société jouer un rôle actif et significatif dans la communauté sportive.

En ce sens, l'Institut est d'avis que les membres de la communauté sportive qui souhaitent organiser des événements au Parc olympique devraient davantage être considérés par la Société comme des partenaires et non pas seulement comme un client parmi d'autres. Ce partenariat devrait se traduire non seulement par une tarification préférentielle, mais aussi, en raison de l'expertise développée au fil des années au sein de la Société, par une collaboration à l'organisation et à la promotion des événements.

En raison de l'unicité du Parc olympique, l'INS Québec souhaite exprimer ses préoccupations pour que les projets de développement, de partenariats et autres initiatives soient analysés notamment en fonction de la pertinence, la cohérence et de l'harmonisation avec la vocation du site. Les aspects rentabilité et retombées financières prennent souvent beaucoup de place lors de l'analyse de projet. S'ils doivent être considérés avec toute l'importance qu'ils doivent avoir, il ne faudrait pas qu'ils soient nécessairement prépondérants et dominants; notamment lorsque ces projets peuvent affecter négativement l'intégrité et l'héritage du Parc olympique.

Il est important de souligner afin de dissiper toute ambiguïté que l'Institut se permet ce commentaire uniquement par souci de prévention et ne présume d'aucune intention contraire de la part de la Société. À notre avis, la conjonction des deux volets de la mission inscrits à l'article 4 devrait permettre d'éviter des incohérences voire des dérives. Il apparaissait cependant important de le souligner.

De plus, malgré les limites que lui imposait son mandat actuel, la Régie des installations olympiques a tout de même réussi à assurer la préservation des actifs et à créer une animation ainsi qu'une occupation des lieux sous différentes formes. Ces efforts ont porté fruits puisque le Parc olympique de Montréal est réputé et souvent cité comme un modèle sur la façon de faire pour maintenir un site olympique vivant. Les exemples d'installations olympiques désertées, ou pire encore carrément abandonnées sont malheureusement trop nombreux à travers le monde. Encore une fois, Montréal est reconnu pour faire les choses différemment.

## 7. LA MISSION DE MISE EN VALEUR

---

L'excellence sportive a toujours été hautement valorisée par la population québécoise; l'appui et l'engagement du gouvernement québécois au fil des années, en sont le reflet, et ce, indépendamment des formations politiques au pouvoir. En conséquence, le Québec est considéré à juste titre comme un chef de file au Canada en matière d'innovation, de soutien au développement et à la préparation des athlètes qui représentent fièrement le Québec sur les scènes nationale et internationale, de leurs entraîneurs et ceux et celles qui les encadrent.

Parce que le sport, dans son essence, est une quête constante d'amélioration et de dépassement, l'Institut national du sport du Québec, à titre de partenaire de performance essentiel pour le sport de haut niveau québécois et canadien, souhaite que l'on maintienne collectivement le cap.

Comme mentionné à la section « L'héritage olympique », l'INS Québec souhaite que la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique joue un rôle dans la promotion du sport et de l'activité physique et s'inscrive comme un partenaire au sein de la communauté sportive québécoise. L'accueil d'événements sportifs est une façon de le faire, mais il y en a d'autres.

Pour plusieurs, le Parc olympique est d'abord synonyme de « sport ». Ce n'est pas un hasard si le Panthéon des sports du Québec souhaite y implanter un Musée des sports animé et interactif qui prévoit être à la fois un lieu de mémoire et une destination pour y découvrir les sports et l'activité physique.

Il s'agit, à notre avis, d'un projet récréotouristique structurant qui touche à la fois le sport, la culture et les sciences. C'est notamment pour son volet de vulgarisation scientifique que l'Institut appuie ce projet et a offert sa collaboration au Panthéon des sports. Un Musée des sports permettrait entre autres une complémentarité avec les activités déjà offertes par le Parc olympique et ses partenaires comme Espace pour la vie.

Une présence active de la Société et des résidents du Parc olympique dans la communauté est aussi une autre façon de contribuer à la promotion du sport et de l'activité physique. L'INS Québec y contribue à sa façon en organisant et en accueillant à son Complexe des activités jeunesse comme les Camps de jours Mes Jeux du Québec, des épreuves du Défi sportif AlterGo pour athlètes ayant une limitation fonctionnelle ou des événements comme la Journée olympique. L'Institut collabore actuellement avec le Parc olympique au développement d'un programme scolaire.

À la fois à titre d'acteur de première ligne du développement sportif et comme témoin de l'évolution du Parc olympique, l'INS Québec se réjouit de l'article 6 du projet de loi qui indique de façon très claire les responsabilités de la Société l'égard de la protection, de l'entretien et de la valorisation du patrimoine ainsi que pour le maintien et l'amélioration des infrastructures.

À cet effet, la Société pourra compter sur la collaboration de l'INS Québec et nous sommes convaincus que les autres résidents du Parc olympique souhaiteront, tout comme l'Institut, être associés aux efforts de développement et de promotion.

## 8. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ D'IMMOBILISATION

---

Une organisation est aussi forte que celles et ceux qui la dirigent; c'est encore plus vrai quand on la responsabilise de voir aux destinées d'un joyau comme le Parc olympique. À cet égard, l'Institut national du sport du Québec ne peut qu'appuyer le principe de nomination des membres du conseil d'administration prévu à l'article 16 qui prévoit que les membres sont nommés « en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil ».

Par ailleurs, à moins que ce soit le fait d'une mauvaise compréhension ou d'une erreur d'interprétation de notre part de l'article 16, l'Institut s'explique mal pourquoi le président n'est pas soumis lui aussi aux principes des profils de compétence et d'expérience comme le sont les autres membres du conseil. Considérant que le président-directeur général est assujéti à ces mêmes principes en vertu de l'article 19, le président du conseil serait donc le seul, selon notre lecture, pour qui le gouvernement n'aurait pas à tenir compte des profils de compétence et d'expérience pour sa nomination.

En ce qui a trait à la composition du conseil d'administration, l'INS Québec recommande, en tout respect, qu'un des membres soit issu du système sportif québécois. Cette personne, au-delà de la renommée, devrait être reconnue dans la communauté sportive pour son expérience et son expertise dans l'organisation et la gestion en sport organisé. Le conseil d'administration pourra ainsi compter sur une ressource qui connaît intimement le système sportif et qui pourrait ainsi contribuer à un meilleur arrimage entre le Parc olympique et la communauté sportive québécoise.

L'INS Québec se réjouit de la création du comité des immobilisations prévu à l'article 31. Tant par son ampleur que par sa complexité architecturale, le Parc olympique est unique et on doit collectivement en assurer la pérennité. En ce sens, la création d'un comité des immobilisations inscrite dans la loi apparaît être un outil tout aussi approprié qu'efficace. Parce qu'ils sont au cœur même du Parc olympique et qu'ils en sont à la fois les premiers usagers et bénéficiaires, l'Institut recommande, en tout respect, qu'un des membres du comité des immobilisations soit issu des organisations résidentes du Parc olympique.

L'Institut suggère humblement que ses recommandations concernant la composition du conseil d'administration et du comité des immobilisations soient incorporées aux dispositions de la loi. Dans l'éventualité où ces dispositions ne soient pas incorporées dans la loi, l'Institut souhaite que le gouvernement et le conseil d'administration tiennent compte de ces suggestions lorsqu'ils procéderont à ces nominations.

## 9. CONCLUSION

---

Le Parc olympique existe grâce au sport de haut niveau. Sans les Jeux olympiques de Montréal en 1976, ce quadrilatère ne serait pas ce qu'il est. Mais le Parc olympique, c'est beaucoup plus que cela. C'est aussi un lieu symbolique de Montréal et un animateur de la vie sportive, culturelle et communautaire. C'est aussi un énorme potentiel encore inexploité.

L'Institut national du sport du Québec considère que le projet de loi 15 vient fournir les moyens nécessaires pour que le Parc olympique puisse se déployer comme jamais auparavant. La mission à deux volets qui sera confiée à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique permettra à la fois de regarder vers l'avenir sans pour autant négliger l'héritage du passé. C'est notamment pour ces raisons que l'INS Québec est en faveur de ce projet de loi.

S'il est indéniable qu'il y aura un impact positif pour le Parc olympique, il est également certain que cet impact va déborder du quadrilatère pour contribuer à la dynamisation et au développement de tout ce secteur de la ville de Montréal.

À la fois comme résident du Parc olympique et comme membre de la communauté sportive, l'INS Québec se présente en véritable partenaire et offre toute sa collaboration à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique dans l'actualisation de sa mission.

